

CC Armagnac-Adour : semaine de 4,5 jours pour l'école élémentaire

Mais la semaine de 4 jours reste possible pour les maternelles



CC Armagnac-Adour : semaine de 4,5 jours pour l'école élémentaire

La réunion du Conseil de la Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA) du 24 janvier 2021 à Termes-d'Armagnac délibère sur deux sujets principaux. À savoir :

le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

les rythmes scolaires dans les écoles élémentaires du territoire.

Il a été rendu compte du premier sujet dans l'article dont le lien figure en note (1). Le présent article tente de résumer l'essentiel de l'étude détaillée, relative aux rythmes scolaires, qui a été présentée aux Conseillers par le président de la CCAA, Michel Petit.

Notons tout de suite que – par 31 voix pour et 13 abstentions - le Conseil a adopté la semaine de 4,5 jours pour l'école élémentaire – c'est-à-dire le cadre national - et il a laissé aux Conseils d'école des maternelles la latitude de choisir le système dérogatoire de la semaine de 4 jours (avec le Plan éducatif territorial – PEDT, qui organise des activités périscolaires). Aucun conseiller n'a voté pour la semaine de 4 jours.



École élémentaire d'Aignan

Il est intéressant de noter :

que dans tous les conseils des écoles du territoire, une majorité s'est prononcée pour la semaine de 4 jours,

que les territoires voisins n'ont pas tous le même choix : la Communauté de communes Adour-Madiran et la commune de Nogaro ont choisi la semaine de 4 jours, alors que la CC d'Aire-sur-l'Adour et la CC Bastides et Vallons ont choisi la semaine de 4,5 jours.

Au cours de la réunion, les avantages des deux systèmes ont été présentés de manière détaillée. Voici ceux que la rédaction estime – arbitrairement – les principaux.



École maternelle d'Aignan

Principaux avantages de la semaine de 4 jours

Il y a moins d'absentéisme le mercredi matin, notamment en maternelle

Le mercredi peut être consacré au sport, à la musique etc.

Une journée de repos, c'est bénéfique et reposant et cela permet plus de vie en famille.

Principaux avantages de la semaine de 4,5 jours

Les apprentissages sont moins condensés, vu que cela donne 36 matinées supplémentaires, d'où moins de stress et plus de temps pour apprendre les fondamentaux

La concentration est meilleure le matin

Les activités pédagogiques complémentaires sont réparties plus facilement

Les après-midis sont moins chargés

La pause méridienne est plus longue.



École élémentaire de Riscle

Il paraît intéressant de noter que, si le niveau des élèves français du primaire dans l'acquisition des fondamentaux est en dessous de celui de la moyenne des élèves des pays européens, la durée de la présence en classe joue sans doute un rôle : actuellement, les enfants ont 144 jours de classe de 6 heures, soit 864 heures de cours par an, alors qu'en 1894, c'était 233 jours et 1338 heures, soit 35,4 % de plus. À multiplier par le nombre des années d'école.

Objectifs de la socialisation de l'enfant à l'école

Michel Petit présente trois axes :

Axe 1 : développer la citoyenneté chez l'enfant, qui se décline ainsi (abrégé par nos soins) :

exercer sa citoyenneté en participant à la vie de l'école et en prenant des initiatives, respecter les règles de vie (les comprendre pour les accepter), s'investir dans des actions sociales, locales ou nationales à visée humanitaire,

s'enrichir sur le plan culturel, s'exprimer par des techniques artistiques et rencontrer des artistes pour comprendre leurs œuvres,

connaître le monde qui entoure l'enfant : connaître les autres enfants du territoire et des territoires voisins, participer à des échanges internationaux grâce à l'informatique et aux voyages.



École de Viella

Axe 2 : assurer la continuité éducative sur les temps de l'enfant :

éviter une cassure dans la journée : adopter une conduite commune sur les règles de vie, organiser la concertation des acteurs et créer éventuellement des outils pour ce faire,

construire des projets ayant du sens pour l'enfant : programmer des projets communs (fête des fleurs, Téléthon, fête de l'école, Festilivre etc.) et y faire participer les associations.

Axe 3 : mieux prendre en compte les différences de l'enfant :

accueillir les enfants handicapés : former le personnel des structures de loisir au concept de handicap, établir un protocole d'accueil permettant la meilleure inclusion possible,

accueillir les enfants qui ne parlent pas français : adapter les activités, proposer des animations évoquant les pays d'origine pour mieux connaître ces enfants et les accepter.

(1) Voir l'article (<https://lejournaldugers.fr/article/54971-cc-armagnac-adour-zones-constructibles-dans-le-plui>).

N.B. - Sur la photo du haut de page : Michel Petit.



École élémentaire de saint-Germé